

# De l'Église triomphante à l'apostasie tranquille

Le cardinal Paul-Émile Léger (1904-1991)

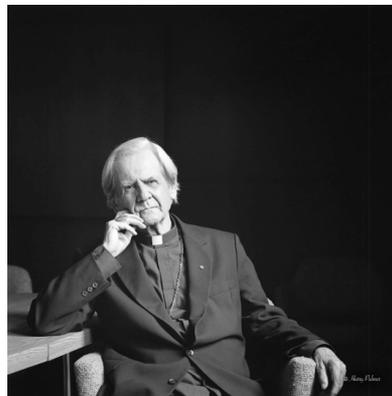
par Jean-Claude Dupuis, Ph. D.

Au Québec, en 1960, le taux d'assistance régulière à la messe dominicale était de 60%. Dix ans plus tard, en 1970, il n'était plus que de 15%. Le professeur Jean-Claude Dupuis a déjà présenté, dans *Le Sel de la terre*, la *Révolution tranquille* qui bouleversa le Canada français au lendemain de Vatican II<sup>1</sup>. Le cardinal Léger, qui fut un des acteurs majeurs de ce concile, est aussi l'un des responsables de cette Révolution. C'est dire l'intérêt de cette nouvelle étude, dont on pourra trouver le texte intégral, avec d'autres études sur le Canada français, dans un ouvrage téléchargeable sur internet<sup>2</sup>.

*Le Sel de la terre.*



Avant...



... après

---

1 — Jean-Claude DUPUIS, « Au cœur de la révolution tranquille : la réforme scolaire au Québec (1960-1970) », *Le Sel de la terre* 72, p. 169-194. — Voir aussi, du même auteur, les recensions publiées dans *Le Sel de la terre* 77, p. 199-203 (*Les origines catholiques de la Révolution tranquille*) et 100, p. 233-234 (*Le Canada français, de Jacques Cartier au génocide tranquille*).

2 — Téléchargement gratuit : <http://www.manuscritdepot.com/n.jean-claude-dupuis.5.pdf>

L'HISTOIRE A RETENU DEUX IMAGES contrastées du cardinal Paul-Émile Léger. D'abord la fameuse phrase qu'il a prononcée après avoir reçu la pourpre cardinalice en 1953 : « Montréal, tu t'es faite belle pour accueillir ton pasteur et ton prince. » Puis son triste départ pour l'Afrique, après sa démission surprise, en 1967. Le cardinal Léger a su personnifier *l'Église triomphante* des années 1950, *la Révolution conciliaire* des années 1960 et *l'apostasie tranquille* des années 1970.

Il est difficile de bien connaître cet homme, qui joua un rôle de premier plan, non seulement dans la Révolution tranquille au Québec, mais également au concile Vatican II. Les archives de l'archevêché de Montréal et du Saint-Siège ne sont pas encore accessibles pour cette période. Micheline Lachance a publié une sorte de « biographie autorisée » du cardinal Léger<sup>1</sup>. Celui-ci aurait aimé écrire ses mémoires, mais il s'en sentait incapable. Il a donc confié à Micheline Lachance le soin de recueillir oralement ses souvenirs pour en faire un très bel ouvrage en trois volumes. Les deux premiers, rédigés du vivant du cardinal, sont excessivement élogieux. Le troisième, rédigé après sa mort, est plus critique. Mais c'est une œuvre de journaliste complaisante plutôt qu'une œuvre d'historien professionnel. Denise Robillard a fait une thèse de doctorat sur la pensée du cardinal Léger, mais son analyse est un peu biaisée par ses préjugés modernistes<sup>2</sup>. L'article de Gilles Routhier, qui a paru dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, est de bonne qualité<sup>3</sup>. Son portrait du cardinal Léger n'est guère favorable. Néanmoins, la biographie définitive de Paul-Émile Léger reste à faire.

### Jeunesse et formation (1904-1933)

Paul-Émile Léger (1904-1991) était le fils d'Ernest Léger, un marchand-général aisé de Saint-Anicet et de Saint-Polycarpe. Sa pieuse grand-mère s'occupa de son éducation religieuse. Il fit des études classiques au Petit Séminaire de Sainte-Thérèse (1916-1925), mais il dut les interrompre pour des raisons de santé. Il était asthmatique et, surtout, porté à des états dépressifs. Il exerça ensuite plusieurs métiers : mécanicien, cheminot et boucher. Il y apprit à comprendre et à aimer les gens humbles. Dans ses temps libres, il montait des pièces de théâtre avec son frère Jules, le futur gouverneur-général du Canada (1974-1979). Il avait un talent de comédien qui le

1 — Micheline LACHANCE, *Le cardinal Léger*, t. 1 : *Le Prince de l'Église (1904-1960)*, t. 2 : *Dans la tempête (1960-1967)*, t. 3 : *Le dernier voyage (1967-1991)*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1982-1986-2000.

2 — Denise ROBILLARD, *Paul-Émile Léger : évolution de sa pensée (1950-1967)*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1993, 292 p.

3 — [http://www.biographi.ca/fr/bio/leger\\_paul\\_emile\\_22F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/leger_paul_emile_22F.html) (2013).

servira par la suite, et qui explique un peu sa personnalité. C'était un grand ami du Père Émile Legault, le directeur de la troupe de théâtre *Les Compagnons du Saint-Laurent*. Rappelons que le Père Legault a formé plusieurs vedettes de la télévision de Radio-Canada.

Lors de la messe minuit, à Noël 1920, pendant qu'il faisait son action de grâce après la communion, le jeune Paul-Émile aurait entendu une voix intérieure lui dire : « Tu seras prêtre <sup>1</sup>. » Sa vie sacerdotale commençait déjà par un « coup de théâtre ».

En 1925, Paul-Émile Léger fit un court essai au noviciat des jésuites de Sault-au-Récollet (Montréal-Nord), mais les supérieurs le jugèrent trop émotif pour l'accepter dans la Compagnie de Jésus. Les sulpiciens du Grand Séminaire de Montréal hésitèrent également à l'admettre à cause de sa mauvaise santé nerveuse et de ses études classiques incomplètes, mais l'évêque de Valleyfield, Mgr Raymond-Marie Rouleau, intervint en sa faveur. Ernest Léger déposa une caution de 5000 \$ au cas où son fils ne pourrait pas se rendre jusqu'à l'ordination. Mais ce dernier tint bon et il devint prêtre le 25 mai 1929. Il fut brièvement affecté à la paroisse Notre-Dame de Montréal. Il demanda ensuite la permission de se joindre à la Compagnie de Saint-Sulpice, en septembre 1929. Ses supérieurs l'envoyèrent au Séminaire d'Issy-les-Moulineaux, à Paris, pour faire sa « solitude » (le noviciat des sulpiciens).

Dès son arrivée à Paris, il se rendit aux Invalides pour se recueillir sur la tombe de son héros de jeunesse, Napoléon Bonaparte. Il paraît curieux qu'un prêtre ait eu de l'admiration pour un tyran qui a persécuté l'Église au point d'emprisonner le pape. Sur une photographie prise vers 1940, en compagnie de Mgr Alfred Langlois, évêque de Valleyfield, et du chanoine Lionel Groulx, on peut voir l'abbé Léger qui rentre sa main sous son paletot à la manière napoléonienne <sup>2</sup>.

Paul-Émile Léger aurait aimé poursuivre ses études à Rome, mais le cardinal Jean Verdier, archevêque de Paris et supérieur des sulpiciens, préférait le garder à Issy-les-Moulineaux pour assurer la direction spirituelle des novices anglophones. Léger était le seul sulpicien de Paris qui pouvait s'exprimer dans la langue de Shakespeare. Il avait appris l'anglais dès son enfance dans le petit village bilingue de Saint-Anicet. Le cardinal Verdier l'obligea à suivre des cours de droit canon à l'Institut catholique de Paris. Léger trouvait les études juridiques bien austères. Il était plus attiré par la littérature. Il aimait beaucoup Paul Claudel, qui deviendra plus tard l'un de ses amis. Il a néanmoins obtenu sa licence en 1931. L'année suivante, il devint assistant-maître à la solitude, tout en enseignant le droit canon.

<sup>1</sup> — LACHANCE, t. 1, p. 55.

<sup>2</sup> — LACHANCE, t. 1, p. 170.

### Missionnaire au Japon (1933-1939)

Paul-Émile Léger se sentait attiré par la vocation de missionnaire. Il aurait voulu accompagner les sulpiciens français au Vietnam, mais on le dirigea plutôt vers une maison japonaise récemment ouverte par des sulpiciens canadiens. On projetait de fonder un Séminaire à Fukuoka pour former le clergé local. Paul-Émile Léger vécut au Japon de 1933 à 1939. Il apprit la langue assez facilement, mais le projet de Grand Séminaire stagna pour différentes raisons. Il se retrouva curé de la cathédrale de Tokyo, et ensuite professeur au Petit Séminaire de Fukuoka.

Le faible rayonnement de son ministère semblait l'exaspérer. Après une période de cours, il s'exclama devant l'un de ses confrères : « Tout cela pour quatre élèves ! Pour moi, il me faut des cathédrales ! » Porté à la dépression, il vint se reposer au Canada, de décembre 1935 à octobre 1936, et il quitta définitivement le Japon en 1939. Son apostolat semble avoir échoué. Il s'est retrouvé au cœur d'obscurs conflits de personnalités. Ses confrères sulpiciens, restés au Japon, seront envoyés en camp de concentration durant la guerre. Paul-Émile Léger a gardé mauvaise conscience de les avoir quittés avant l'épreuve. Le Grand Séminaire de Fukuoka ne sera finalement ouvert qu'en 1948, et sans lui.

### Curé de Valleyfield (1940-1946)

À son retour à Montréal, Paul-Émile Léger s'est fait remarquer par son éloquence lors des conférences qu'il prononçait à l'Institut Pie XI (Université de Montréal) et d'une retraite de carême qu'il prêcha à l'église Notre-Dame. Le très conservateur Mgr Alfred Langlois lui offrit les fonctions de vicaire-général du diocèse de Valleyfield et de curé de la cathédrale. L'abbé Léger quitta alors la Compagnie de Saint-Sulpice pour redevenir un prêtre séculier. Mgr Langlois aimait bien son jeune vicaire, mais ce dernier se montra plutôt ingrat avec son protecteur, surtout lorsque celui-ci deviendra impotent à cause de sa cécité.

Le flamboyant curé de Valleyfield mena une campagne contre l'immoralité qui régnait sur la base militaire et dans l'usine d'armements de sa ville. On organisait des spectacles de danses érotiques pour les soldats et les ouvriers. Léger dénonça le scandale et l'affaire se rendit jusqu'au bureau du premier ministre du Canada. Le commandant du camp militaire et le directeur de l'usine d'armements furent démis de leurs fonctions. Les huit danseuses, qui venaient de Chicago, furent condamnées

---

1 — ROBILLARD, p. 17.

à un mois de prison. On ne lésinait pas avec l'ordre moral dans le Québec de ce temps.

Mais le vicaire-général n'hésitait pas à jouer dans le dos de son évêque. Mgr Langlois s'opposait à ce que les scouts du diocèse de Valleyfield adhèrent à la fédération canadienne du scoutisme. À cette époque, le clergé canadien-français trouvait que le mouvement de Baden-Powell était trop anglais, trop militaire, trop protestant, voire un peu franc-maçon. L'épiscopat québécois avait mis sur pied, dans les années 1920, une organisation d'« Éclaireurs canadiens-français », qui se voulait catholique et nationale. Mais la Fédération des Scouts du Canada cherchait à l'intégrer à leur mouvement, tant par œcuménisme que par patriotisme pancanadien. L'abbé Léger profita de l'absence de Mgr Langlois pour autoriser l'adhésion des troupes scoutes du diocèse de Valleyfield à la Fédération des *Boy Scouts of Canada*. Son « ouverture d'esprit » était d'avant-garde, car l'intégration du scoutisme canadien-français au scoutisme pancanadien ne se fera définitivement qu'en 1961. Le jeune abbé progressiste semblait se moquer du vieil évêque réactionnaire.

Cependant, Paul-Émile Léger n'était pas aussi progressiste en matière de relations de travail. La moitié des ouvriers de Valleyfield travaillaient alors pour l'usine de textile de la *Montreal Cotton Company*. Les salaires étaient misérables et les conditions de travail insalubres, comme dans toutes les « *Sweat Shop* » de cette époque. Le syndicat s'était dissocié de la *Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada* (CTCC), après l'échec de la dure grève de 1937, pour s'affilier à la *Textile Workers Union of America* (TWUA), une filiale du puissant *Congress of Industrial Organisation* (CIO) des États-Unis. Dans l'entre-deux-guerres, il y avait au Québec une forte rivalité entre le syndicalisme catholique et le syndicalisme international (en fait américain). Les syndicats américains accusaient les syndicats catholiques d'être « vendus aux patrons », et les syndicats catholiques accusaient les syndicats américains d'être « infiltrés par les communistes ». La réalité était plus nuancée. Les syndicats catholiques savaient défendre les intérêts de leurs membres ; et les syndicats américains, même s'ils étaient plutôt progressistes, n'étaient pas communistes. On exagérait de part et d'autre pour des raisons politiques.

La CTCC essayait de récupérer le syndicat de la *Montreal Cotton*. L'abbé Paul-Émile Léger permit de mener cette opération à partir des bureaux du diocèse de Valleyfield. Il incitait même ses paroissiens, du haut de la chaire, à adhérer au syndicat catholique plutôt qu'au syndicat américain. On l'accusa de vouloir créer un « syndicat de boutique » au profit des patrons de la *Montreal Cotton*. En 1946, il y eut une dure grève dirigée par les militants socialistes Kent Rowley et Madeleine Parent, surnommée « Madelon la Rouge ». La police dut intervenir. L'abbé Léger fut hué par les grévistes en colère. Il

avait perdu beaucoup de crédibilité aux yeux de la population de Valleyfield. Il tomba malade et dut prendre quelques mois de repos, comme à chaque fois qu'il rencontrait des difficultés. Les évêques, dont le tout-puissant cardinal Villeneuve (Québec), jugèrent bon de l'éloigner de Valleyfield. On lui proposa le poste de recteur du Collège pontifical canadien à Rome. Il accepta avec grand plaisir et il réintégra la Compagnie de Saint-Sulpice, qui était en charge du Collège canadien depuis sa fondation, en 1888.

Paul-Émile Léger a curieusement obtenu des promotions après chacun de ses échecs, au Japon comme à Valleyfield. Aurait-il été protégé par quelqu'un ?

### Le Collège canadien (1946-1950)

Le Collège pontifical canadien est une résidence pour les ecclésiastiques qui étudient dans les universités romaines ou qui sont de passage dans la Ville éternelle. C'est un lieu stratégique d'information et d'influence. Paul-Émile Léger était comme un poisson dans l'eau dans ce milieu de rumeurs, d'intrigues et de mondanités. Il connaissait les cardinaux et les secrétaires responsables de tous les dicastères. Il guidait les évêques canadiens dans les méandres de l'administration vaticane.

Le recteur du Collège canadien se fit remarquer par le pape Pie XII en organisant au Québec des levées de fonds pour les œuvres de charité pontificales. Le Vatican contribuait à la reconstruction de la ville de Rome, qui avait été dévastée par la guerre. Les Canadiens français donnaient généreusement pour le Saint-Père. L'action de Paul-Émile Léger eut l'avantage de faire connaître le Québec. Jusqu'alors, les autorités romaines ne distinguaient pas tellement l'Église québécoise de l'Église canadienne, voire de l'Église américaine. Mais on a l'impression que l'abbé Léger cherchait surtout à se mettre personnellement en valeur. Il eut la chance (ou l'habileté) d'entrer en contact avec sœur Pascalina Lehnert, qui travaillait au service de Pie XII et à qui on prêtait une influence sur le pontife. Une relation personnelle s'établit entre Pie XII et l'abbé Léger. Ce dernier obtint-il son titre d'archevêque de Montréal par flagornerie ?

Le rôle de Paul-Émile Léger dans l'affaire Charbonneau reste énigmatique. Il semblait toujours mal à l'aise d'en parler. Aurait-il contribué au limogeage de son prédécesseur ? Mgr Joseph Charbonneau a été archevêque de Montréal de 1940 à 1950. Très charismatique, il se présentait comme le défenseur de la classe ouvrière. Ses admirateurs le considéraient comme un saint. Il a soutenu le syndicat catholique (CTCC) dans la grève de l'amiante en 1949, comme tous les évêques du Québec, mais avec plus de vigueur que les autres. Il s'opposait au conservatisme de Maurice Du-

plessis. En 1950, il démissionna pour « raisons de santé » et termina sa vie en « exil » à Victoria. En fait, le Vatican avait exigé son départ.

À l'époque, la rumeur prétendait que Maurice Duplessis avait « obtenu la tête » du brave archevêque, qui avait défié son « autorité tyrannique » dans la grève d'Asbestos. Cette thèse fut reprise dans la fameuse pièce de théâtre *Charbonneau et le Chef*, écrite en 1971 par le dominicain torontois John T. McDonough, mais elle ne tient pas la route. Le premier ministre d'une province canadienne n'avait sûrement pas assez de poids à Rome pour faire tomber un évêque. Lionel Groulx a raconté dans ses *Mémoires* les vrais motifs de la chute de Mgr Charbonneau : ses idées trop progressistes, sa mauvaise gestion financière et son instabilité psychologique. L'archevêque soutenait le parti socialiste canadien (CCF), et il avait même en privé des bons mots pour Staline. Il méprisait les « petits mitrés de province », trop conservateurs à son goût. Ce Franco-Ontarien d'origine n'adhérait pas au nationalisme du clergé québécois. Il aurait voulu que l'Université de Montréal devienne une institution bilingue, comme l'Université d'Ottawa. Colérique et arrogant, il s'était mis tous les évêques à dos, et notamment le très nationaliste Mgr Courchesne (Rimouski). Il n'assistait même plus aux réunions épiscopales. En 1947, le cardinal Villeneuve recommanda à Rome de le démettre de ses fonctions. Le Vatican enquêta discrètement sur la gestion chaotique du diocèse de Montréal et força l'archevêque à démissionner quelques années plus tard. Le sort de Mgr Charbonneau était donc scellé bien avant la grève de l'amiante.

Le Saint-Siège a reçu plusieurs rapports au sujet de Mgr Charbonneau. Il est peu probable que Paul-Émile Léger ne soit pas intervenu dans cette affaire. Il a toujours prétendu avoir soutenu l'archevêque, mais c'est peu crédible. Robert Rumilly parle dans son livre *Duplessis et son temps* d'une « enquête secrète » par le pape Pie XII. Aurait-elle été confiée à Paul-Émile Léger, qui était si proche du pape ? Ce n'est certainement pas lui qui a fait tomber Mgr Charbonneau. Le recteur du Collège canadien n'avait pas une telle influence. Selon les *Mémoires* de Lionel Groulx, c'est plutôt le cardinal Villeneuve qui a fait pencher la balance. Mais l'on accusa fréquemment l'abbé Léger d'avoir trempé dans cette histoire. Chose certaine, son élévation au siège épiscopal de Montréal déplut aux jeunes prêtres progressistes qui partageaient les idées d'avant-garde, déjà « postconciliaires » pourrait-on dire, de Mgr Charbonneau.

### Le prince de l'Église (1950-1959)

La nomination de Paul-Émile Léger au titre d'archevêque de Montréal a été perçue, à l'époque, comme un choix personnel du pape Pie XII. Mais il

faut préciser que Léger avait le soutien de plusieurs évêques québécois, notamment Mgrs Maurice Roy (Québec), Philippe Desranleau (Sherbrooke) et Alfred Langlois (Valleyfield). Il fut sacré évêque à Rome, le 26 avril 1950, par le cardinal Piazza, Mgr Maurice Roy et le sulpicien Jean-Julien Weber, archevêque de Strasbourg. Le 16 mai 1950, il prit possession du siège métropolitain de Montréal.

Mgr Léger voulut, d'entrée de jeu, prendre ses distances avec Maurice Duplessis. En 1951, il fut invité à bénir l'inauguration d'une nouvelle école à L'Assomption, mais il quitta les lieux avant que le premier ministre ne prenne la parole sous prétexte qu'un homme d'Église n'avait pas sa place dans une activité politique. Il est vrai qu'à cette époque, l'inauguration des édifices publics prenait habituellement une tournure partisane qui serait considérée aujourd'hui de mauvais aloi, mais c'était dans les mœurs. Pourquoi avoir infligé un tel soufflet au premier ministre ? Pour lui montrer qu'il ne « mangerait pas dans sa main », contrairement aux autres évêques ? Sûrement pas. Paul-Émile Léger aimait flatter l'autorité, qu'elle soit ecclésiastique ou civile. L'archevêque de Montréal sollicitait les subventions gouvernementales avec la même ardeur que tous ses autres collègues. Était-ce pour dénoncer la « Grande Noirceur duplessiste » ? Mais personne au Québec n'a jamais parlé de « Grande Noirceur » avant 1960. Et l'archevêque de Montréal était, dans les années 1950, l'une des figures de proue de cette prétendue « Grande Noirceur ». En réalité, Mgr Léger voulait sans doute se démarquer de Duplessis pour ne pas être associé au renvoi de Mgr Charbonneau. En privé, Maurice Duplessis qualifiait Paul-Émile Léger d'*évêque communiste*, mais il s'amusait sans doute lui-même de cet excès de langage. Duplessis classait l'archevêque de Montréal dans les rangs du parti libéral, et avec raison puisque son frère, Jules Léger, était le secrétaire du premier ministre fédéral, Louis Saint-Laurent. Paul-Émile Léger s'identifiait davantage au patriotisme pancanadien du parti libéral qu'au nationalisme canadien-français de l'Union nationale, mais il évita toujours de prendre des positions partisans, même lors du référendum de 1980. Les relations personnelles entre Duplessis et Léger n'étaient pas très chaleureuses. Le premier ministre ne se gênait pas pour dire en privé que « le cardinal Léger portait bien son nom ». Toutefois, il n'y eut jamais d'affrontement politique réel entre le « Chef » et le « Prince de l'Église ».

Mgr Léger voulait s'inscrire dans le sillage des préoccupations sociales de son prédécesseur. « Je me reposerai, disait-il, lorsqu'il n'y aura plus de pauvres à Montréal ». Il fonda le Foyer de la Charité (1951) pour accueillir les démunis de tout genre, en s'appuyant uniquement sur le travail bénévole des laïcs. Il acheta les édifices de l'ancien *Montreal General Hospital* pour ouvrir l'hôpital Saint-Charles-Borromée, qui accueillait des vieillards malades et délaissés (1955). À cette occasion, il tira sur son compte personnel un chèque

d'un million et demi de dollars sans disposer des fonds nécessaires. « Quelle folie ! », lui dit l'économiste de l'archevêché. Le cardinal téléphona ensuite à son gérant de banque pour lui demander s'il honorerait le chèque. « Bien sûr, Votre Éminence, répondit-il, je vous fais confiance. » En ce temps, l'archevêque de Montréal n'avait qu'à commander, et l'argent arrivait aussi vite que les travailleurs bénévoles. Il ouvrit 91 nouvelles paroisses pour répondre aux besoins d'une ville en pleine croissance démographique.

Le cardinal Léger était tout aussi actif sur le plan spirituel. Son célèbre *Chapelet en famille*, présenté quotidiennement sur les ondes de CKAC à 19 heures, était suivi par 65% des familles du diocèse de Montréal<sup>1</sup>. Radio-Canada fut même obligée de déplacer l'heure de diffusion du très populaire radio-roman *Un homme et son péché* pour ne pas perdre trop d'auditeurs. Le cardinal Léger disait : « J'ai tenu Montréal à genoux pendant 17 ans ! »

Le clergé était alors tout-puissant dans la province de Québec. En 1959, la télévision de Radio-Canada réalisa une entrevue avec Simone de Beauvoir. Mais après avoir consulté l'archevêché, elle décida de ne pas la mettre en ondes. Dans cette entrevue, la philosophe féministe prônait l'éducation collective des enfants sur le modèle des kibboutz israéliens. Une telle attaque contre la famille était intolérable dans la société québécoise de ce temps. Radio-Canada ne diffusera l'interview qu'en 1986, pour souligner la mort de Simone de Beauvoir.

L'archevêque de Montréal a mené une « croisade de moralité chrétienne » contre les spectacles indécents, les publications à scandales du genre *Allô Police*, les tenues féminines immodestes comme les robes-soleil, les abus d'alcool, les *Dancing Bar*, les enterrements de vie de garçon, les chansons populaires romantiques, le cinéma du dimanche après-midi, les bingos, les loteries et autres jeux de hasard. L'escouade de la moralité de la police de Montréal faisait alors fréquemment des descentes dans les clubs qui ne respectaient pas les critères de décence publique.

Le cardinal Léger recommandait fortement de lire l'ouvrage de l'abbé Charles Moeller, *Littérature du XX<sup>e</sup> siècle et christianisme* (1953) :

Comment se fait-il que de bons parents laissent entrer dans leur foyer des livres, des revues, des journaux qui corrompent les cœurs et qui salissent les âmes. [...] N'oubliez pas cela : on n'a pas le droit de lire n'importe quoi et on n'a pas le droit de regarder n'importe quoi<sup>2</sup>.

L'un des plus ardents zélateurs de la croisade de moralité était le secrétaire de la Ligue du Sacré-Cœur du diocèse de Montréal, Léon Patenaude. Dans les années 1960, celui-ci déclara publiquement qu'il était membre de la franc-maçonnerie. Il était aussi un grand collectionneur d'ouvrages por-

<sup>1</sup> — *Le Devoir*, 9 décembre 1950.

<sup>2</sup> — LÉGER, *Allocution aux parents*, Radio-Canada, 28 mai 1959, in ROBILLARD, p. 95.

nographiques. Il fit don de sa « bibliothèque cochonne », pour reprendre sa propre expression, au département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal<sup>1</sup>. Ce fait cocasse montre qu'il y avait déjà quelque chose de pourri au royaume du cardinal Léger.

Mgr Léger a été élevé au cardinalat le 29 novembre 1952. Les archevêques de Québec avaient tous porté le chapeau cardinalice depuis 1886. Mais cette fois, Montréal passait avant Québec. Mgr Maurice Roy ne sera fait cardinal qu'en 1965. Les Montréalais étaient très fiers de la « promotion » de leur ville. La fameuse déclaration du cardinal Léger au sujet de « Montréal qui s'est faite belle pour accueillir son prince » doit se comprendre dans ce contexte. Aujourd'hui, elle peut nous faire sourire ; mais à l'époque, personne ne s'en était moqué. Les journaux parlaient d'un « accueil triomphal » et d'une « inoubliable apothéose ». Le cardinal Léger avait voulu faire l'éloge de son diocèse plutôt que de lui-même, même s'il avait parfois tendance à confondre l'un à l'autre. Mais il fit une bourde en félicitant les catholiques du diocèse de Québec de l'avoir reçu « avec l'entrain que lui ont appris les nombreuses générations qui ont admiré dans les murs de la Vieille Capitale la pourpre romaine<sup>2</sup> ». C'était tourner le fer dans la plaie. Les Québécois se vengeront en disant qu'il valait mieux avoir un archevêque *Roy* qu'un cardinal *Léger*.

Dans les années 1950, le discours du cardinal Léger sur l'Église et la société se conformait à l'esprit du pontificat de Pie XII. Il insistait constamment sur la structure hiérarchique de l'Église. Les prêtres devaient se considérer comme les collaborateurs de l'évêque, et les laïcs comme les collaborateurs du prêtre. L'Action catholique devait se soumettre à l'autorité épiscopale plutôt qu'à l'autorité paroissiale. Le cardinal Léger favorisait donc une sorte de centralisation administrative des œuvres d'Église, contrairement à Mgr Courchesne (Rimouski) qui défendait le rôle primordial du curé de paroisse. Ce n'est plus l'humilité, mais l'obéissance qui est présentée comme la reine des vertus. Toutefois, l'obéissance n'est pas nécessairement un signe d'humilité. Le cardinal Léger en est lui-même la preuve. Il a toujours remarquablement obéi au pouvoir en place : il était conservateur sous Pie XII et progressiste sous Jean XXIII. Mais sa veulerie se conciliait parfaitement avec une remarquable vanité.

Le cardinal Léger présentait la chrétienté québécoise comme une forteresse assiégée par une multitude de doctrines qui attisaient la révolte de l'Homme contre Dieu : marxisme, capitalisme, naturalisme, rationalisme, existentialisme, laïcisme, athéisme. Il rappelait les condamnations de la

1 — Bertrand GERVAIS, « Des lectures illicites : une entrevue avec J.-Z.-Léon Patenaude », *Voix et Images*, volume 15, numéro 2, (44) 1990, pages 167-178. <https://www.erudit.org/revue/vi/1990/v15/n2/200832ar.pdf>

2 — LACHANCE, t. 1, p. 370.

franc-maçonnerie par l'Église, et il interdisait à ses prêtres de participer aux activités des Clubs Rotary. Ses propos à l'égard des protestants étaient plus modérés, question de ne pas heurter le pouvoir anglo-saxon, mais il n'hésitait à parler des « erreurs de la soi-disant réforme luthérienne ».

Notons que le cardinal Léger a complètement délaissé le discours ruraliste de l'entre-deux-guerres. L'avenir est urbain et l'Église doit s'y adapter. Mais le monde moderne constitue en soi une menace pour la chrétienté. Le cardinal Léger dénonce la fascination de la technique, les mensonges de la psychologie freudienne, le mauvais usage des temps de loisirs et des nouveaux moyens de communication, le goût du luxe, le travail des femmes à l'extérieur du foyer, la limitation volontaire des naissances, la démission des pères de famille qui préfèrent se tenir à la taverne plutôt qu'à la maison. Voici un exemple de sa rhétorique moralisatrice des années 1950 :

L'avenir du monde appartient aux peuples qui possèdent en ce moment le plus de familles nombreuses, laborieuses et vertueuses. Les créateurs d'un peuple, les législateurs d'une société modèle, les formateurs de l'avenir, ce sont les pères et les mères de famille! Que se passe-t-il en ce moment autour de nous ? Un luxe désordonné a introduit un déséquilibre inquiétant dans tous les budgets; une conception égoïste de l'amour l'a transformé en un sensualisme abject; la glorification de la beauté charnelle menace la fidélité de l'amour conjugal et la stabilité du foyer; la multiplication des divorces officiels et de ceux qui existent sous la fausse apparence d'une cohabitation exigée par les structures sociales compromet l'éducation des enfants et engendre la délinquance juvénile. Enfin, une organisation de vie en fonction du loisir et des plaisirs a tué l'esprit de générosité et l'affection qui sont les seuls liens capables de retenir les parents aux tâches obscures du foyer et les enfants aux durs labeurs de la préparation à la vie <sup>1</sup>.

Le cardinal Léger eut maille à partir avec l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, qui réclamait la parité salariale avec les enseignants de la commission scolaire protestante (1949). À la demande de l'archevêque, l'aumônier de l'Alliance encouragea la fondation d'un syndicat concurrent, plus soumis à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal (CECM), un « syndicat de boutique » en somme (1951). Les tribunaux invalidèrent la manœuvre et forcèrent la CECM à négocier avec l'Alliance des professeurs (1954). Le cardinal Léger avait perdu sa bataille contre le syndicalisme, à Montréal comme à Valleyfield. En principe, Paul-Émile Léger tenait un discours en faveur des pauvres. Mais dans les relations de travail, il soutenait toujours la partie patronale.

Le puissant archevêque de Montréal recula de manière assez mystérieuse devant le groupe de jeunes intellectuels démocrates-chrétiens qui avait lancé, en 1950, la revue *Cité libre*, en s'inspirant de la revue française

1 — LÉGER, *Allocution aux fonctionnaires municipaux*, 1<sup>er</sup> mai 1954, in ROBILLARD, p. 138.

*Esprit*, du philosophe personnaliste Emmanuel Mounier<sup>1</sup>. *Cité libre* entendait combattre « l’obscurantisme clérical qui étouffait la société québécoise ». Pierre Elliott Trudeau écrivit dans la revue : « Il n’y a pas de droit divin des premiers ministres, pas plus que des évêques ; ils n’ont d’autorité sur nous que si nous le voulons bien. » C’était frapper de plein fouet Maurice Duplessis et Paul-Émile Léger. Le père jésuite Joseph-Marie d’Anjou dénonça cette bande de jeunes révolutionnaires dans la revue *Relations*<sup>2</sup>. Mgr Léger convoqua à son bureau les deux principaux animateurs de *Cité libre*, Gérard Pelletier et Pierre Trudeau. Ceux-ci s’attendaient à ce que l’archevêque censure leur revue, ou du moins qu’il leur passe un savon. Mais il n’en fut rien. Laissons Gérard Pelletier raconter l’événement :

*Nous voilà revenu au collègue !*, me souffla Trudeau. [...] Le cardinal entra. Salutations et poignées de mains d’usage, puis ... rien. Un silence embarrassé de part et d’autre. [...] - C’est vous, Éminence, qui nous avez convoqués... - *Invités*, précisa-t-il. Il ne s’agit pas d’une convocation. Je vous ai invités, d’abord pour faire connaissance, ensuite pour attirer votre attention sur certains points ... de doctrine, soulevés par vos articles. [...] Si je devais condamner la revue [...] je le regretterais beaucoup, croyez-moi. – Et nous, coupa Trudeau, nous en appellerions à l’Église universelle, comme c’est notre droit. – Le cardinal interloqué, posa sur Pierre un curieux regard, hésita un moment, puis passa au sujet suivant. Je garde un souvenir très vif de ces quelques secondes où se joua, je crois, le sort de *Cité libre*, dans une incroyable atmosphère de querelle médiévale<sup>3</sup>.

Comment l’archevêque de Montréal, qui était si proche de Pie XII, pouvait-il craindre l’appel à Rome d’une poignée d’inconnus à peine âgés de trente ans, et dont la revue ne tirait qu’à 500 exemplaires? Mgr Léger aurait pu tuer dans l’œuf ce qui deviendra le terreau intellectuel de la Révolution tranquille, mais il ne l’a pas fait. Dans les années 1950, *Cité libre* sera lu dans tous les collèges et les grands séminaires du Québec. Les jeunes prêtres progressistes en faisaient la publicité auprès de leurs élèves. Le tirage de *Cité libre* n’a jamais dépassé les 4 000 exemplaires, mais cette revue touchait des milieux stratégiques qui avaient, ou qui auront, beaucoup d’influence sur la société québécoise.

1 – Plusieurs collaborateurs de *Cité libre* se sont ensuite illustrés dans la société québécoise : Pierre Elliott Trudeau, René Lévesque, Gérard Pelletier, Pierre Laporte, Pierre Juneau, Jeanne Sauvé, Jacques Hébert, Guy Rocher, Vincent Lemieux, Léon Dion, Marcel Rioux, Jean-Marc Léger, Jean Paré, Maurice Blain, Jean Le Moyne, Pierre Vadeboncoeur, Fernand Dumont, Guy Cormier.

2 – Le père d’Anjou fut, dans les années 1970, un pilier de la Tradition catholique au Québec. Il était le directeur spirituel du curé Yves Normandin, qui a courageusement défendu la messe traditionnelle à travers tout le Canada, de 1975 à 1985.

3 – Gérard PELLETIER, *Les années d’impatience (1950-1960)*, Montréal, Stanké, 1983, p. 161-163. Notons que dans ses mémoires, Gérard Pelletier semble avoir oublié que l’archevêque de Montréal n’était pas encore cardinal en 1951.

Le maire de Montréal, Jean Drapeau, était proche de l'archevêque. Lorsqu'il était étudiant à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, il avait suivi une retraite prêchée par Paul-Émile Léger. Le jeune Drapeau et ses compagnons étaient arrivés un peu tard et un peu éméchés à la maison de retraite. L'abbé Léger les attendait sur le pas de la porte, à minuit. Il les conduisit à la chapelle pour la première instruction. La joyeuse bande estudiantine cuva son vin devant le Saint-Sacrement ! Jean Drapeau aimait raconter cet épisode de sa folle jeunesse. Devenu maire de Montréal, il a soutenu toutes les initiatives du cardinal Léger, moralement et financièrement. En 1960, l'archevêque présida à l'assermentation du maire Drapeau. Ce geste symbolique rappelait le principe catholique de l'union du trône et de l'autel. Il a choqué les partisans du laïcisme. Le cardinal Léger a tenté de se justifier, mais d'une manière molle et maladroite. Il disait que l'Église avait sa place dans ce genre de cérémonie parce que les catholiques étaient des citoyens à part entière et qu'ils contribuaient largement aux œuvres sociales de la ville. Le cardinal justifiait sa présence en vertu d'un principe démocratique plutôt que d'un principe catholique. Il agissait en tant que représentant d'une catégorie d'électeurs et de contribuables, et non pas en tant que représentant de l'autorité de l'Église sur l'État. Malgré les apparences, le cardinal Léger ne défendait plus la doctrine sociale du Christ-Roi.

En 1960, le cardinal Léger lança une « grande mission » de carême sur le thème « *Dieu est notre Père* ». Il s'inspirait de la mission organisée en 1957 dans le diocèse de Milan par Mgr Montini, le futur Paul VI. Il s'agissait de ramener à l'Église tous ceux qui s'en étaient éloignés sous l'effet de la vie moderne. Ce fut une étourdissante série d'activités et de conférences. On mobilisa 300 prêtres et 20 000 laïcs. Les églises et les salles publiques étaient certes remplies, mais par des gens qui allaient encore régulièrement à la messe. Les « éloignés » sont restés chez eux, à Montréal comme à Milan. Le cardinal Léger a perçu l'échec. Quelque chose était en train de craquer. La grande mission *Dieu est notre Père* fut un peu le chant du cygne de l'Église triomphante au Québec.

### La Révolution tranquille (1960-1966)

Le cœur de la *Révolution tranquille*, ce n'est pas la modernisation et la démocratisation de l'État québécois, comme on le dit généralement, mais plutôt la laïcisation de la société canadienne-française, et surtout de son système d'éducation. Le cardinal Léger appuya de toute son autorité cette Révolution tranquille, lui qui avait pourtant dénoncé vigoureusement les dangers du laïcisme dans les années 1950. Tous les anticléricaux, qui pourfendaient la *Grande Noirceur* et qui s'étaient moqués allègrement du *Prince de l'Église*,

louangeaient maintenant « la lucidité et l'esprit d'ouverture » de l'archevêque de Montréal.

Le changement de discours du cardinal Léger fut trop soudain pour s'expliquer par une quelconque évolution intellectuelle. C'était tout simplement la réaction d'un fonctionnaire carriériste qui s'alignait sur la nouvelle « ligne du parti », c'est-à-dire sur le modernisme de l'Église conciliaire. Les médias le portèrent temporairement aux nues, mais il ne récolta finalement que le mépris, tant des progressistes que des conservateurs. Le cardinal Léger aurait dû combattre la Révolution tranquille. Avec son prestige et son autorité, il aurait peut-être pu la stopper, ou du moins la ralentir. Il préféra voler au secours de la victoire du libéralisme anglo-saxon sur la chrétienté canadienne-française.

Le cardinal Léger a soutenu le frère mariste Jean-Paul Desbiens, qui venait de publier, sous un pseudonyme, un ouvrage à grand succès, *Les insolences du Frère Untel* (6 septembre 1960). Ce pamphlet, « rédigé à la hache », comme disait lui-même Desbiens, dénonçait la plaie du *joual* (franglais québécois) et l'affichage commercial unilingue anglais. Jusque là, rien de nouveau. Il reprenait un thème classique du discours nationaliste de notre bon vieux clergé. Mais le jeune frère Untel (33 ans) accusait surtout le Département de l'instruction publique (DIP) d'être responsable du manque de patriotisme des Canadiens français. Il fallait, disait-il, supprimer le DIP, « après l'avoir décoré de la médaille de la médiocrité solennelle ». Il était en faveur de la création d'un ministère de l'éducation. Rappelons qu'avant 1965, il n'y avait pas de ministère de l'éducation au Québec. Le système scolaire franco-catholique était sous l'autorité du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, où siégeaient d'office tous les évêques de la province. Le surintendant du DIP était un fonctionnaire laïque nommé par le gouvernement. Mais en pratique, les évêques contrôlaient le système scolaire, tant public que privé. Finalement, c'est l'épiscopat et tout le réseau scolaire catholique que Desbiens qualifiait de « médiocre ». Les anticléricaux jubilaient. Ils avaient enfin trouvé une « soutane de service » qui fasse écho à leurs critiques de l'école catholique, et surtout des collègues classiques qui formaient l'élite de la nation canadienne-française. Le journal *Le Devoir*, dirigé par l'athée André Laurendeau, et la Société Radio-Canada, depuis toujours de tendance gauchiste, ont fait beaucoup de publicité aux *Insolences du Frère Untel*.

« Si je connaissais l'identité de ce *Frère Untel*, je le sanctionnerais immédiatement », disait Mgr Georges Melançon (Chicoutimi), qui savait seulement que l'écrivain venait de son diocèse. La plupart des autres évêques du Québec étaient de son avis. On découvrit rapidement le véritable nom du Frère Untel. Le supérieur des maristes lui ordonna de garder le silence. Jean-Paul Desbiens fit appel au cardinal Léger, qui lui permit, au contraire, de

faire une entrevue à Radio-Canada. Notons que l'archevêque de Montréal ne respectait pas la hiérarchie ecclésiastique, car il passait par-dessus la tête de la communauté religieuse et de l'ordinaire dont relevait le Frère Untel. Cela nous en dit long sur sa conception de « l'obéissance ecclésiastique ». Il s'agissait surtout d'obéir à *son* autorité, et non pas aux autorités légitimes. Le Frère Untel savait, tout comme l'évêque de Chicoutimi, que le cardinal Léger était l'âme dirigeante de l'Église au Québec. Mais le supérieur provincial des frères maristes fit appel à la Congrégation des religieux à Rome, qui décida de réduire Jean-Paul Desbiens au silence en l'invitant à poursuivre des études en Europe (30 novembre 1960). Le « pauvre exilé » était présenté comme un « martyr » par *Le Devoir*. En réalité, Jean-Paul Desbiens put alors faire un doctorat à l'Université de Fribourg, en Suisse. Quelle terrible sanction ! Le cardinal Léger laissa tomber le Frère Untel pour ne pas se faire réprimander par le Vatican. Obéissance ou veulerie ?

Quoi qu'il en soit, le dommage causé par *Les insolences du Frère Untel* était déjà fait. La sanction romaine ne réussit qu'à l'élever au rang de héros. Le 22 juin 1961, Gérard Pelletier remit à Jean-Paul Desbiens le « Prix Liberté » au nom de la revue catholique de gauche, *Cité Libre*. Le journaliste Gérard Pelletier était un « démocrate-chrétien » qui avait milité dans l'Action catholique depuis les années 1930. Devenu député libéral à Ottawa et ministre de Pierre Elliott Trudeau, il vota en faveur de la légalisation de l'avortement en 1969.

Le cardinal Léger a soutenu un autre jeune prêtre contestataire. L'abbé Jean Martucci propageait, au grand scandale de ses confrères, la thèse du jésuite Pierre Teilhard de Chardin (1881-1955) sur la compatibilité de la théorie darwinienne de l'évolution avec le récit biblique de la création. Teilhard de Chardin avait été sanctionné par l'Église en 1921. Le Saint-Office renouvela la censure en 1962. Certes, ce sont ses idées théologiques qui étaient condamnées plutôt que sa théorie de l'évolution. Mais Teilhard n'en était pas moins un auteur à l'Index. Et pourtant, certains professeurs du Grand Séminaire de Montréal faisaient circuler ses écrits sous le manteau dans les années 1950, pendant que le cardinal Léger écartait du corps professoral l'abbé Édouard Gagnon, qui lui paraissait trop « intégriste <sup>1</sup> ».

1 — Le sulpicien Édouard Gagnon (1918-2007) a enseigné au Grand Séminaire de Montréal de 1945 à 1954. C'était un spécialiste de la théologie du mariage. Il signalait au premier ministre Duplessis les noms des prêtres de tendance socialiste. Evêque de Saint-Paul, en Alberta (1969-1972), il fut l'un des rares prélats canadiens à défendre vigoureusement l'encyclique de Paul VI qui condamnait la contraception, *Humanae vitae* (1968). Il occupa ensuite les fonctions de recteur du Collège pontifical canadien (1972-1985) et de président du Conseil pontifical pour la famille (1983-1990). Mais sa « promotion » à Rome camouflait en réalité son limogeage par l'épiscopat canadien. Élevé au cardinalat en 1985, il mena pour le pape une mission d'enquête auprès de la Fraternité Saint-Pie X de Mgr Marcel Lefebvre (1987). Son rapport ne fut jamais publié, car il était probablement trop favorable aux catholiques traditionalistes. Il a soutenu la création de la Fraternité Saint-Pierre (1988). Peu de temps après sa retraite, il dénonça publiquement le « complot maçonnique » contre

Loin de réprimander l'abbé Martucci, l'archevêque lui demanda de préparer le texte d'une conférence qu'il présenta lui-même devant la Société médicale de Montréal. Le cardinal Léger en fit ensuite son secrétaire.

La conférence du cardinal Léger sur les origines de l'homme fit beaucoup de bruit <sup>1</sup>. André Laurendeau l'a présentée comme le fruit du travail d'un « esprit informé, à la fois prudent et ouvert <sup>2</sup> ». Aux yeux des anticléricaux, l'archevêque venait d'ouvrir, au nom de la « science », une brèche dans « l'obscurantisme clérical ». En fait, l'argumentation du cardinal Léger n'était guère convaincante, surtout lorsqu'elle s'appuyait sur le très ésotérique charabia teilhardien :

Ai-je besoin de répéter, une fois de plus, que je me limite ici au Phénomène, c'est-à-dire aux relations expérimentales entre Conscience et Complexité, sans rien préjuger de l'action des Causes plus profondes menant tout le jeu. En vertu des limitations imposées à notre connaissance sensible par le jeu des séries temporo-spatiales, ce n'est, semble-t-il, que sous les apparences d'un point critique, que nous pouvons saisir expérimentalement le pas hominisant (spiritualisant) de la Réflexion. Mais ceci posé, rien n'empêche le penseur spiritualiste – pour des raisons d'ordre supérieur, et à un temps ultérieur de sa dialectique – de placer, sous le voile phénoménal d'une transformation révolutionnaire, telle opération « créatrice » et telle intervention spéciale » qu'il voudra. – Qu'il y ait, pour notre esprit, des plans différents et successifs de connaissance, n'est-ce pas là un principe universellement accepté par la pensée chrétienne dans son interprétation théologique de la Réalité <sup>3</sup> ?

Les années 1960 ont sûrement produit plus de bêtises que l'ensemble de tous les autres millénaires de l'histoire de l'humanité, mais il faut reconnaître que l'engouement de l'intelligentsia catholique pour le fumiste Teilhard de Chardin figure parmi la quintessence des aberrations de cette sombre époque.

On pourra difficilement préciser le rôle du cardinal Léger dans la réforme de l'éducation tant que les archives du Vatican et de l'archevêché ne seront pas ouvertes, normalement en 2048. Cependant, nous savons déjà avec certitude qu'il favorisa la Réforme Parent, à l'encontre de la majorité des autres évêques, mais fort probablement avec le soutien de Rome, qui prenait un virage libéral sous l'influence du concile Vatican II.

---

la famille (1990). Il y avait longtemps qu'on n'avait pas entendu un cardinal de la Sainte Église parler contre la franc-maçonnerie.

1 – « Les origines de l'homme » (25 janvier 1961), *Trente textes du cardinal Léger qui ont marqué l'Église au Concile et au Québec*, Montréal-Paris, Fides, 1968, p. 1-27.

2 – *Le Devoir*, 31 janvier 1961.

3 – TEILHARD DE CHARDIN, *Le Phénomène humain* (1955), cité par LÉGER, *Trente textes...*, p. 12.

Le cardinal Léger accueillait discrètement les leaders intellectuels de la Révolution tranquille dans la superbe maison du 18<sup>e</sup> siècle que des « amis » lui avaient achetée à Lachine pour échapper aux yeux et aux oreilles du personnel de l'archevêché. Le 14 janvier 1961, il reçut Gérard Pelletier, Pierre Elliott Trudeau et Jacques Hébert pour leur présenter son projet de laïcisation du Collège Saint-Paul, qui devait bientôt ouvrir ses portes dans le nord de Montréal<sup>1</sup>. Pour la première fois, un collège classique était placé sous la direction d'un comité de laïcs plutôt que sous l'autorité du clergé<sup>2</sup>. La même année, le cardinal Léger établissait un autre précédent en nommant un laïc au poste de vice-recteur de l'Université de Montréal. Il alla plus loin en accordant, dans cette université officiellement catholique, une chaire d'enseignement au sociologue Marcel Rioux, qui était notoirement athée et marxiste.

L'archevêque de Montréal avait donc ouvert la porte au laïcisme scolaire avant même que la Commission Parent n'ait débuté ses travaux<sup>3</sup>. C'est lui qui suggéra à Jean Lesage de confier la commission royale d'enquête sur l'éducation à Mgr Alphonse-Marie Parent, recteur de l'Université Laval<sup>4</sup>. Le Rapport Parent recommandait de créer un ministère de l'éducation. L'autorité de l'État remplacerait donc l'autorité de l'Église sur le système scolaire public québécois. Dans bien des pays, une pareille révolution ne s'était pas faite sans violence. Au Québec, elle se fit tranquillement, sans que l'épiscopat n'élève la moindre objection.

Lorsque Paul Gérin-Lajoie présenta à l'Assemblée législative le projet de loi n° 60 pour créer le ministère de l'éducation (juin 1963), Mgr Maurice Roy écrivit au premier ministre Jean Lesage pour lui exposer les « réticences » de l'épiscopat. Il acceptait en principe de laisser à l'État le contrôle de l'éducation, mais il voulait conserver un droit de regard sur l'enseignement religieux et les activités pastorales, et, surtout, obtenir des garanties au sujet du financement des écoles privées qui appartenaient à l'Église. L'épiscopat vendait ainsi son droit d'aînesse pour un plat de lentilles.

Jean Lesage n'a pas répondu à la lettre de Mgr Roy. Le cardinal Léger téléphona alors au premier ministre pour lui présenter de vive voix la position

1 — Trudeau et Hébert revenaient d'un voyage en Chine en n'ayant que des éloges pour le régime de Mao. Le « Grand Bond en Avant » (1958-1960) venait pourtant de provoquer une famine qui avait causé 36 millions de morts. Mais les deux idiots utiles ne l'avaient pas remarqué. Leur ouvrage portait bien son nom : *Deux innocents en Chine rouge*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1961, 158 p.

2 — En 1968, le Collège Saint-Paul fusionna avec l'École normale Ignace-Bourget pour former le Cégep Bois-de-Boulogne.

3 — « Réflexions pastorales sur notre enseignement », *Trente textes...*, p. 41-69.

4 — Jean-Claude DUPUIS, Ph.D. « La Réforme Parent », *Le Siècle de Mgr Bourget, recueil d'essais sur l'histoire politico-religieuse du Québec*, Lévis, Fondation littéraire Fleur de Lys, 2016, p. 416-454. Téléchargement gratuit : <http://www.manuscritdepot.com/a/jean-claude-dupuis.3.htm>.

de l'épiscopat. Lesage décida de reporter l'étude du projet de loi à une session ultérieure, en demandant à la population de soumettre entre-temps des mémoires sur la question. Le cardinal Léger paraissait assez puissant pour faire reculer le gouvernement sur un simple coup de fil<sup>1</sup>. En 1963, l'Église catholique était encore une force politique au Québec. Lesage redoutait un éventuel conflit entre l'Église et l'État. Il se rappelait que le gouvernement libéral de Félix-Gabriel Marchand avait voulu créer un ministère de l'instruction publique en 1897, mais qu'il avait dû reculer devant l'opposition de l'épiscopat. Si les évêques avaient mieux défendu les droits de l'Église en matière d'éducation, la réforme scolaire de 1965 aurait pu être enrayée. Mais ils jetèrent l'éponge avant même d'avoir entrepris le combat parce que « l'esprit du Concile » avait soufflé sur le clergé canadien-français.

L'assemblée des évêques était très divisée. Georges Cabana (Sherbrooke), Charles-Eugène Parent (Rimouski), Joseph-Alfred Langlois (Valleyfield), Albertus Martin (Nicolet) et Georges-Léon Pelletier (Trois-Rivières) s'opposaient résolument à la création d'un ministère de l'éducation ; les archevêques de Montréal et de Québec étaient en faveur ; les autres évêques étaient attentistes ou indécis. C'était une lutte entre les prélats métropolitains et ceux des régions. Les premiers avaient évidemment plus d'écoute à Rome que les seconds. Les cadres intermédiaires et la base de l'Église catholique étaient prêts à combattre, mais la haute direction avait déjà pris la décision de capituler. Le cardinal Léger a fait pencher la balance en faveur de l'étatisme scolaire. La Révolution tranquille a été une révolution en soutane rouge.

En octobre 1963, le gouvernement présenta une seconde version, à peine remaniée, du bill 60. Les évêques du Québec se trouvaient alors à Rome, pour la deuxième session du concile Vatican II. Lorsqu'un épiscopat est aussi divisé sur une question aussi importante, c'est le Saint-Siège qui est appelé à trancher. Nous pouvons supposer que le Saint-Siège a demandé aux évêques conservateurs de se rallier, au nom de la « sainte obéissance », à la position libérale des archevêques de Montréal et de Québec. Mgr Roy informa le premier ministre que l'épiscopat était satisfait des amendements apportés au projet de loi. Gérin-Lajoie avait simplement rajouté un préambule qui garantissait le libre choix des parents en matière d'enseignement religieux et le droit à l'existence des écoles privées. C'était des concessions mineures en comparaison de l'aspect central du projet de loi : la suppression de l'autorité des évêques sur le réseau scolaire public au Québec.

Le ministère de l'éducation fut officiellement créé en 1964. L'Église abandonnait à l'État le domaine le plus stratégique pour la transmission de

1 — Benoît MASSICOTTE, « Les raisons du retrait temporaire du bill 60 : le cardinal Léger a téléphoné au premier ministre Lesage » *L'Événement*, 17 juillet 1963. LACHANCE, t. 2, p. 211.

la foi : l'éducation. Les évêques ne se prononceront même plus sur les autres aspects de la Réforme Parent : le remplacement des collèges classiques par les cégeps, l'instauration d'un cours facultatif d'enseignement moral laïque dans les écoles publiques, la déconfessionnalisation des commissions scolaires<sup>1</sup>. Le clergé n'a même pas protesté contre l'introduction de la mixité scolaire à la fin des années 1960.

Le discours pédagogique du cardinal Léger s'adaptait aux goûts du jour<sup>2</sup>. Il délaissait le ton autoritaire, moralisateur et pessimiste des années 1950. La société, disait-il, a changé, et pour le mieux, à cause des progrès techniques. L'homme prend conscience de sa liberté et de son individualité. Les jeunes d'aujourd'hui (comme s'ils étaient bien différents des jeunes d'hier) sont désireux de penser par eux-mêmes et d'être eux-mêmes leurs propres guides. La dignité de la personne humaine ne supporte plus qu'on lui impose un mode de penser. La religieuse enseignante doit éviter une trop grande sévérité ou un simple manque de compréhension. Elle doit canaliser l'attrait des jeunes pour l'ouverture, l'authenticité et l'engagement. Elle doit manifester un « infini respect pour la sincérité des autres » (entendons : ceux qui n'ont pas la foi) en évitant les conformismes, les hypocrisies et les pharisaïsmes.

Après avoir indirectement condamné les méthodes traditionnelles d'éducation, en laissant entendre qu'elles étaient fermées et hypocrites, le cardinal Léger entrevoit des lendemains qui chantent :

Les jeunes d'aujourd'hui manifestent un ardent désir de renouveau. Ils ont conscience que l'avenir est à eux et qu'ils peuvent le bâtir avec des éléments que jamais personne n'a utilisés parce qu'ils sont propres à leur génération. Ils mettent en question tout ce qui s'est fait jusqu'à eux et veulent faire mieux que leurs prédécesseurs. Ce désir de faire mieux et même cette critique du passé peuvent être des éléments valables. À nous d'apprendre aux jeunes comment les utiliser<sup>3</sup>.

L'optimisme naïf des années 1960 nous fait aujourd'hui sourire. Le cardinal Léger dira lui-même plus tard que les immenses *polyvalentes*<sup>4</sup> de béton « ne sont pas tellement mieux » que nos anciens collèges classiques. Après avoir fait la révolution, il s'est désolé des conséquences, comme le Frère Un-

1 — Le Rapport Parent recommandait de créer des commissions scolaires neutres en laissant aux parents le soin de décider à chaque année si leur école locale serait catholique, protestante ou laïque. C'était machiavélique. Lassés par les interminables discussions religieuses, les parents auraient fini par opter, au bout de quelques années, pour l'école laïque. Mais le gouvernement dut renoncer à ce projet à cause de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) qui protégeait les commissions scolaires confessionnelles de Québec et de Montréal.

2 — « La religieuse enseignante aujourd'hui » (4 mars 1962), *Trente textes...*, p. 109-139.

3 — *Ibid.*, p. 131.

4 — *Polyvalente* : école secondaire publique de grosse taille (1000 à 2000 élèves) dispensant l'enseignement général et technique, et souvent mal réputée à cause de son indiscipline.

tel d'ailleurs. Par la suite, il expliquera son changement de discours de la manière suivante : son pessimisme des années 1950 correspondait à l'esprit de Pie XII, et son optimisme des années 1960 à celui de Jean XXIII. Le cardinal Léger avouait candidement qu'il n'avait aucune conviction personnelle, qu'il n'était que le fidèle écho du pouvoir établi. Il ne se rendait sans doute pas compte qu'il relativisait ainsi la notion même de vérité.

### Le concile Vatican II (1962-1965)

Le cardinal Léger a été l'un des prélats les plus actifs au second concile du Vatican. Il se classe au deuxième rang des Pères conciliaires pour le nombre d'interventions, soit 26. Il participa aux travaux de la commission préparatoire et à plusieurs autres sous-commissions. Il fut définitivement l'une des « vedettes » du clan moderniste. Il semblait informé à l'avance des réformes qui s'annonçaient, et il les avait un peu précédées. Il avait déjà permis dès 1961 d'utiliser dans son diocèse les langues vernaculaires pour le chant liturgique. Il affirmait que les laïcs devaient jouer un rôle autonome dans l'Église, au lieu de simplement soutenir le travail du clergé<sup>1</sup>. Il parlait déjà du « dialogue œcuménique » dans une lettre au clergé, en 1962<sup>2</sup>. Son commentaire sur l'encyclique de Jean XXIII, *Mater et Magistra*, tendait à légitimer le socialisme<sup>3</sup>. Le cardinal Léger faisait-il partie du « complot » qui bouleversa la doctrine officielle de l'Église catholique lors du concile Vatican II ? Peut-être pas. Sa réaction au début du Concile laisse croire qu'il n'était pas dans le secret des dieux. Il semble avoir surfé sur la vague plutôt qu'orienté le courant.

Dès l'ouverture du Concile, le cardinal Achille Liénart fit un coup de force en demandant aux évêques d'écarter les schémas qui avaient été préparés par la Commission centrale préparatoire, sous la direction du très conservateur cardinal-préfet Alfredo Ottaviani, et d'élire de nouveaux présidents à toutes les commissions spécialisées. La résolution présentée par le cardinal Liénart fut acceptée par la majorité des évêques, mais elle n'obtint pas les deux tiers des voix qui étaient requis pour modifier les règlements du Concile. La situation était tendue. Le cardinal Léger était nerveux, car il ne savait pas ce qu'il devait penser de cet événement inattendu (ce qui me semble prouver qu'il n'était pas au courant de tout). Or Radio-Canada voulait l'interviewer. Il alla rapidement demander au cardinal Béa

1 — « Responsabilités actuelles du laïc » (conférence aux comités diocésains d'Action catholique), *Trente textes...*, p. 31-42.

2 — « Chrétiens désunis » (lettre pastorale au clergé, 13 janvier 1962), *Trente textes...*, p. 71-82.

3 — « Commentaires sur l'encyclique *Mater et Magistra* » (allocution à la Chambre de Commerce de Montréal, 30 janvier 1962), *Trente textes...*, p. 96-101.

quelle était la position du pape. Béa rassura Léger : le « patron » était en faveur du rejet des schémas préparatoires. Quelques minutes plus tard, le cardinal Léger déclara à Radio-Canada, avec un calme olympien, que la réouverture des sujets de discussion était une bonne chose en vertu de la « démocratie » qui devait régner dans l'Église.

Toutes les interventions du cardinal Léger au Concile allaient dans le sens de la révolution moderniste <sup>1</sup> :

1. La liturgie doit utiliser les langues vivantes plutôt que le latin.

2. La récitation du bréviaire doit se faire également dans la langue maternelle, et il faut l'abrégé pour laisser aux prêtres plus de temps pour accomplir leur ministère paroissial.

3. La théologie catholique doit insister davantage sur l'Écriture que sur la Tradition, en « ayant toujours à l'esprit les opinions et les désirs des frères chrétiens séparés », c'est-à-dire des protestants.

4. Il ne faut plus enseigner que la vie consacrée est, en soi, supérieure à la vie laïque.

5. L'œcuménisme ne doit pas être envisagé comme un retour des « malheureux frères séparés » à l'unité catholique, mais comme un dialogue constructif entre les diverses Églises chrétiennes, qui ont toutes leurs valeurs propres. L'Église catholique n'est pas toujours elle-même exempte d'erreurs. Les schismes et les hérésies ne seront pas surmontés par d'autoritaires déclarations doctrinales, mais par une humble et charitable recherche commune de la Révélation du Christ.

6. Le culte marial devrait être plus sobre. Repoussons les « abus de sentimentalité stérile et de vaine crédulité » qui se rattachent au culte populaire de la sainte Vierge. Il ne faut pas qualifier Marie de « médiatrice », car cela s'oppose au texte de l'Écriture, qui affirme que Jésus est le seul médiateur entre Dieu et les hommes. L'usage de ce terme constitue un obstacle pour nos frères séparés.

7. Le gouvernement d'un diocèse doit s'appuyer sur une continuelle communication entre l'évêque, ses prêtres et ses fidèles. Il faut réviser le chapitre diocésain du droit canon et supprimer certains signes extérieurs de l'autorité épiscopale par esprit d'humilité et de pauvreté.

8. Il faut garantir la liberté religieuse des non-chrétiens de la même manière que celle des chrétiens. L'Église catholique ne réclame pas la liberté pour elle seule, mais pour toutes les religions, et même pour l'athéisme. Le principe de la liberté religieuse ne doit pas reposer sur la Loi de Dieu, qui ne dit rien à l'incroyant, mais sur « la revendication de l'homme dans l'exercice de sa raison » qui peut obtenir l'assentiment de tout homme de bonne volonté.

---

1 — « Interventions au Concile », *Trente textes...*, p. 141-206.

9. Le Concile doit rappeler l'origine juive de l'Église catholique, condamner toute forme d'antisémitisme, favoriser « l'accès » des juifs (et non leur conversion) à la foi chrétienne, rejeter clairement l'accusation de « déicide », traditionnellement portée contre eux. Pour s'unir à l'Église du Christ, les juifs n'ont pas à rejeter leur foi ancienne. Il faut les exhorter à approfondir leur religion, à lire les Écritures et à prier Dieu avec leurs Psaumes pour qu'ils arrivent à la plénitude de la grâce.

10. Il faut mieux distinguer la tradition *apostolique* (écrits des apôtres) de la tradition *postapostolique* (patristique et magistère). Il n'y a que la première qui soit transcendante et qui puisse être considérée comme faisant partie de la Tradition.

11. Dans les fins du mariage, il faut présenter l'amour conjugal comme étant aussi important que la procréation et l'éducation des enfants, pour répondre aux aspirations des chrétiens de notre temps.

12. La discipline ecclésiastique doit tenir davantage compte de la diversité culturelle des Églises, surtout dans les pays de mission. Il faut étendre le dialogue œcuménique aux religions non-chrétiennes. Les missionnaires prendront soin d'acquérir une connaissance approfondie des religions du pays où ils œuvrent.

13. Pour mieux s'adapter à l'esprit de notre temps, la formation philosophique des prêtres ne doit plus reposer uniquement sur la scolastique de saint Thomas d'Aquin, surtout dans les pays non-occidentaux. Par ailleurs, nos manuels de science morale répondent bien peu à l'esprit adulte de l'homme de notre temps.

14. Les universités catholiques doivent encourager la saine liberté de recherche scientifique, non seulement dans les sciences humaines, comme la sociologie et la psychologie, mais aussi dans les sciences sacrées comme l'exégèse biblique. Le magistère de l'Église ne doit pas étouffer la recherche théologique.

15. À l'ère de la bombe atomique, l'Église devrait rejeter la théorie classique de la guerre juste et injuste pour déclarer que toute forme de guerre est immorale en soi. Il faut soutenir le développement d'une autorité internationale efficace (ONU). Les catholiques doivent s'unir aux fidèles de toutes les religions dans la quête de la paix.

16. L'appel à la sainteté des prêtres ne doit pas opposer la vie intérieure à la vie extérieure.

L'intervention la plus spectaculaire du cardinal Léger fut sa sortie contre la philosophie thomiste, qui souleva des applaudissements dans l'aula conciliaire : « Malheur à l'homme d'un seul livre ! Malheur à l'Église d'un seul docteur <sup>1</sup> ! » Paul-Émile Léger oubliait de mentionner que la *Somme théologique* de

1 — *Ibid.*, p. 194.

saint Thomas d'Aquin n'était pas l'œuvre d'un homme, mais une synthèse de toute la patristique et de tout le magistère. En rejetant le thomisme, le cardinal Léger invitait finalement l'Église à rejeter toute sa doctrine.

Les prises de position du cardinal Léger au Concile se conforment au programme de protestantisation du catholicisme élaboré par la « secte moderniste <sup>1</sup> » et retenu, pour l'essentiel, dans les décrets conciliaires : liturgie en langue vernaculaire, insistance sur l'Écriture plutôt que sur la Tradition, atténuation du culte marial, égalité entre le sacerdoce et le laïc, démocratisation de l'Église, libre-examen, liberté de cultes, réhabilitation du judaïsme, primat de la vie active sur la vie contemplative.

Si le concile Vatican II a été une sorte de Révolution française dans l'Église, le cardinal Léger aura été une sorte de La Fayette : une vedette passagère dont on s'est rapidement débarrassé. Avant même la fin du Concile, Paul-Émile Léger était moins estimé dans le clan moderniste. Le cardinal Suenens (Malines-Bruxelles) n'aimait pas qu'il lui vole parfois la vedette. On se méfiait de son instabilité et de ses extravagances. Et surtout, le nouveau pape Paul VI ne l'appréciait pas autant que ses prédécesseurs.

En 1963, le cardinal Léger exposa au pape son désir d'abandonner son poste d'archevêque de Montréal pour aller se mettre au service des lépreux en Afrique. Devenir missionnaire à 60 ans ! Cette idée saugrenue lui fit sans doute perdre beaucoup de crédibilité à Rome. Paul VI lui suggéra de faire un voyage en Afrique, mais de rester en poste jusqu'à nouvel ordre. Le pape sentait peut-être que le coup de tête du cardinal Léger était lié à son état dépressif. Le cardinal fit un voyage éclair de dix jours dans dix pays d'Afrique. Sa tournée fut largement couverte par la télévision canadienne. L'archevêque de Montréal a été bien accueilli par les Africains, mais il a vu plus de journalistes que de lépreux.

Pourquoi le cardinal Léger s'est-il effondré psychologiquement alors qu'il était au faite de la gloire ? Aurait-il été saisi par un remord de conscience à cause de sa volte-face ? Avait-il déjà compris que le clergé de son diocèse n'accepterait plus de lui obéir au doigt et à l'œil, comme autrefois ? Voulait-il fuir ses responsabilités ? Se prenait-il vraiment pour un saint ?

### La démission surprise (1967)

Le cardinal Léger eut beaucoup de mal à gérer son diocèse après le Concile. La mode était alors aux comités, et Paul-Émile Léger n'avait jamais été habitué à travailler en équipe, que ce soit avec ses prêtres ou avec les autres évêques. Il parlait de démocratie, mais il restait autoritaire. Il fut ébranlé par

---

<sup>1</sup> — L'expression était employée par saint Pie X dans l'encyclique *Pascendi* (1907), qui condamnait la théologie moderniste d'Alfred Loisy.

les nombreux prêtres qui abandonnaient le sacerdoce pour se marier avec d'ex-religieuses. Ses propres secrétaires se mettaient eux-mêmes à défroquer. L'archevêque écrivit une belle lettre pastorale pour rappeler les vertus du célibat ecclésiastique <sup>1</sup>. Soudaine réaction conservatrice que l'on retrouve souvent chez les révolutionnaires, comme Paul VI par exemple <sup>2</sup>.

Le Christ, en sa chair – écrivait le cardinal Léger – n'a pas connu le mariage. Il a vécu la solitude du célibat, cette privation de l'intimité et de l'affectivité conjugales. Peut-on dire qu'il a été moins homme parce qu'il n'a pas eu d'autre amour que celui de son Père et de ses frères, d'autre épouse que l'Église ? [...] Une longue tradition nous invite à considérer la vie chrétienne comme une imitation du Christ. Il convient de garder à nos yeux l'image de Jésus tout entier voué à l'œuvre de son Père et au salut spirituel de ses frères. Si nous vivons notre célibat et notre vie sacerdotale comme une imitation du Seigneur, bien des doutes s'évanouiront et le sens caché et profond de notre engagement s'imposera à notre conscience. [...] Il faut comprendre le rôle du célibat dans l'Église comme témoignage de la nécessité pour le chrétien de rechercher d'abord le Royaume des Cieux. [...] Que la Vierge fidèle nous soit une inspiration et un secours <sup>3</sup> !

L'exposition universelle de Montréal fut la dernière grande activité à laquelle le cardinal Léger participa en tant qu'archevêque. L'*Expo 67* a fait connaître le Québec à travers le monde, et le monde au Québec. Le cardinal Léger décida, avec la permission de Rome, de faire construire un *pavillon chrétien*, d'esprit œcuménique, au lieu du traditionnel pavillon du Vatican <sup>4</sup>. L'édifice était en forme de pyramide maçonnique, comme il se doit. Il traitait surtout des dangers de la guerre nucléaire. Il cadrait bien avec le thème de l'Exposition : *Terre des Hommes*. L'humanisme avait supplanté le catholicisme.

Le 9 novembre 1967, le cardinal Léger surprit tout le monde en annonçant sa démission. Son évêque auxiliaire, Paul Grégoire, apprit lui-même la nouvelle par la radio. L'archevêque démissionnaire expliquait ses raisons en conférence de presse :

Certains me demanderont pourquoi je quitte le navire au moment où il affronte la tempête. Au fond, c'est justement cette crise religieuse qui m'incite à quitter un poste de commande pour redevenir un simple missionnaire. J'ai compris tout à coup que le Seigneur exigeait de moi des actes en plus des paroles. Ceux qui n'arrivent pas à comprendre nos paroles seront, peut-être, ébranlés par nos actes <sup>5</sup>.

1 — « Le célibat des prêtres » (8 décembre 1966), *Trente textes...*, p. 285-297.

2 — Paul VI déclara en 1968 que *les fumées de Satan s'étaient introduites dans l'Église*, mais en oubliant de mentionner qu'il avait lui-même ouvert les fenêtres au Concile.

3 — *Ibid.*, p. 292-297.

4 — <http://diocesemontreal.org/leglise-a-montreal/notre-histoire/grands-evenements/expo-67.html>

5 — LACHANCE, t. 3, p. 16-17.

Un journaliste osa lui demander : « Peut-on interpréter votre départ comme une fuite ? » Le cardinal répondit : « Je ne crois pas. Je pense plutôt qu'il y a là un acte de foi. Il faut voir au-delà des apparences. » Claude Ryan ne put s'empêcher de dire : « C'est bien lui. Quel homme plein de contradictions. »

Le cardinal ne semble avoir eu qu'un seul regret en quittant Montréal. Il dut abandonner la luxueuse maison que des amis venaient de lui acheter à Westmount. Bien des gens, dont Claude Ryan, lui avaient recommandé de ne pas accepter ce cadeau. Comment « l'archevêque des pauvres » pouvait-il demeurer dans le riche quartier anglais de Montréal ? Mais le cardinal Léger tenait à son château victorien.

Le départ du cardinal Léger pour l'Afrique, à l'aéroport de Dorval, fut très émouvant. Ces images ont fait le tour du monde. Le Prince de l'Église qui devenait un simple missionnaire : quelle humilité chrétienne. Paul-Émile Léger s'était bâti une réputation de sainteté qu'il aura ensuite de la difficulté à soutenir. Homme de théâtre, il finira par étouffer sous son personnage.

### Missionnaire en Afrique (1868-1979)

La mission du cardinal Léger en Afrique fut un lamentable échec. Les Africains le recevaient bien, pour profiter des largesses financières de la Fondation qu'il avait mise sur pied à Montréal avec de puissants hommes d'affaires, comme Conrad Black et Paul Desmarais. Mais en réalité, il dérangeait tout le monde. Que faire d'un cardinal qui se prend pour un simple missionnaire, mais qui ne se déplace jamais sans être accompagné par tout un personnel ? Que faire d'un riche donateur qui veut ouvrir une léproserie un jour et un centre de réhabilitation pour handicapés le lendemain ? Que faire d'un « humble prêtre de la brousse » qui est toujours en avion entre Montréal, Rome, Paris et Dakar ? Certains ont dit que le cardinal Léger était allé en Afrique pour continuer à jouer au Prince de l'Église, ce qu'il ne pouvait plus faire au Québec. Le clergé africain le voyait comme un colonialiste plutôt qu'un missionnaire. Il faut savoir que le cardinal Léger n'a jamais changé les pansements d'un lépreux. Il en aurait été bien incapable. Il se contentait de visiter les léproseries en laissant un don pour obtenir un bon article dans la presse. En fait, il semblait se préoccuper surtout de garder une bonne réputation au Québec. De plus, il oscillait constamment entre l'exaltation et la dépression. Il avait besoin de pilules pour dormir.

L'archevêque de Yaoundé (Cameroun), Mgr Jean Zoa, a hébergé le cardinal Léger pendant plusieurs années, à la fois par charité et par intérêt. Il lui demandait de faire des confirmations et de prêcher des retraites. C'est le lot habituel d'un évêque limogé plutôt que d'un missionnaire. Le cardi-

nal Léger fut également aumônier de quelques communautés de religieuses, mais sans grand succès. Les sœurs n'acceptaient de supporter son mauvais caractère et son manque de jugement que pour profiter de son argent. Mgr Zoa eut souvent droit lui-même aux crises de colère et aux insultes du cardinal. Par ailleurs, Paul-Émile Léger administrait tellement mal sa Fondation qu'elle frôla la faillite vers 1972.

En 1968, le cardinal Léger fut affecté par la mort de Francine Léger-Panneton (1939-1968), la fille de son frère Jules, alors ambassadeur à Paris. Sa nièce avait eu de prétendues « expériences mystiques » dans son adolescence. Il l'avait dirigée vers une communauté de dominicaines en France. Mais Francine dut quitter le couvent après deux années de noviciat parce qu'elle souffrait de maladie mentale. La mère de Francine reprocha à son beau-frère de lui avoir caché l'état de santé de sa fille. Elle la fit sortir du couvent, alors que le cardinal insistait pour qu'elle y reste. Francine épousa ensuite un avocat montréalais, Pierre Panneton. Sa maladie s'aggrava et elle fut hospitalisée à plusieurs reprises. Son époux la quitta et songea à demander une déclaration de nullité de mariage. Mais il n'en eut pas le temps, car la pauvre Francine se suicida. L'aspect le plus ridicule de cette triste histoire, c'est que le cardinal Léger ait dit à son frère Jules qu'il voulait écrire un ouvrage sur les prétendues expériences mystiques de Francine, même après son suicide. Jules Léger était abasourdi. Il fallait que le cardinal Léger ait lui-même perdu contact avec la réalité pour prendre au sérieux le pseudo-mysticisme d'une malheureuse démente. Voilà qui en dit long sur le manque de jugement du cardinal. Cela ne permet-il pas de se demander ce qu'il en était de la fameuse « voix intérieure » qui lui aurait dit dans sa jeunesse : « Tu seras prêtre » ?

Malade et déprimé, le cardinal Léger revint à Montréal entre 1973 et 1976. Il fut brièvement curé de la paroisse Sainte-Madeleine-Sophie-Barat et vicaire de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. La longueur excessive de ses sermons exaspérait les fidèles. Il prêchait encore avec le ton autoritaire des années 1950, comme s'il ne s'était pas aperçu que le Concile avait changé les mentalités. On lui indiqua rapidement la porte. Il essaya sans succès d'obtenir un poste à Rome. Son instabilité psychologique l'avait complètement discrédité aux yeux de Paul VI. Il retourna en Afrique de 1976 à 1978. Il s'intéressa au sort des « *Boat People* » vietnamiens en 1978. Il décida de retourner définitivement à Montréal en 1979. Mais avant de quitter l'Afrique, il fit une curieuse proposition à la religieuse québécoise qui s'occupait patiemment de lui depuis plusieurs années. Il l'invita à aller habiter avec lui à Montréal et à adopter cinq ou six enfants vietnamiens pour fonder une famille. La religieuse comprit que le vieux cardinal était

plus désesparé que méchant, mais elle décida sagement de rester en Afrique <sup>1</sup>.

### Retour à Montréal (1979-1991)

Dans les années 1980, le cardinal Léger se contentait de faire des levées de fonds pour sa Fondation et d'apparaître à la télévision le plus souvent possible. Il avait le don de revenir à la vie dès qu'une caméra était dans les parages. C'était un acteur né. Les journalistes l'avaient surnommé *Kid Kodak*, et non sans raison.

En 1979, il avait visité des camps de réfugiés en Thaïlande. Une conférence de presse était prévue à son retour à Montréal, mais le cardinal Léger n'était absolument pas en état de la faire. Il avait pris tellement de médicaments durant le voyage qu'il n'avait finalement rien vu. Le médecin et le prêtre qui l'accompagnaient lui suggéraient fortement d'annuler la conférence de presse. Le cardinal était incapable de se lever de sa chaise roulante. Mais il s'entêta comme d'habitude. Le prêtre lui raconta à toute vitesse ce qu'il aurait normalement dû voir dans les camps. Le cardinal se présenta ensuite devant les journalistes. Il semblait en pleine forme et il répondit correctement à toutes les questions. Les feux de la rampe lui avaient donné un second souffle.

Mais le cardinal Léger ne vivait plus que de sa gloire passée. Le pape Jean-Paul II le recevait avec respect, mais sans intérêt, comme un ancien combattant. Le cardinal avait du mal à se trouver un logement. Il déménageait fréquemment, de l'archevêché au couvent des Sœurs de Sainte-Anne, puis au Séminaire de Saint-Sulpice. Il se plaignait de l'exiguïté de ses appartements, du radotage des « vieilles sœurs », de l'ingratitude des prêtres à son égard. Un jour, il manquait un prêtre pour célébrer une messe à la cathédrale. Il était disponible, mais l'on ne fit pas appel à lui. Il comprit qu'il était devenu indésirable. Il n'était chez lui que dans les bureaux de la Fondation Léger, au sous-sol de l'église Saint-Viateur à Outremont. Et encore : à condition qu'il ne touche pas aux finances !

Toutefois, il faut souligner que le caractère mondain du cardinal Léger ne l'empêchait pas d'être pieux. En 1966, les médecins l'avaient obligé à prendre du repos en Floride. Il décida de s'y rendre en voiture. Les prêtres qui l'accompagnaient étaient terrorisés à l'avance par le nombre de rosaires que le « patron » leur ferait réciter en chemin.

Le cardinal mourut paisiblement d'une maladie pulmonaire, le 13 novembre 1991, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, en tenant à la main un vieux

---

1 — LACHANCE, t. 3, p. 230-231.

chapelet chargé de médailles, et après avoir reçu les derniers sacrements des mains de son successeur, Mgr Jean-Claude Turcotte. Une page de l'histoire du Québec venait d'être tournée.

## Conclusion

Dans son *Testament spirituel*, le cardinal Léger écrit laconiquement :

Dieu et l'histoire seront les juges de mes dix-sept ans de pastorat à Montréal. Autant l'un sera miséricordieux, autant l'autre pourrait être sévère [...] <sup>1</sup>.

Le Bon Dieu a déjà jugé l'âme du cardinal, et ce n'est pas à nous à sonder les cœurs et les reins. Mais en tant qu'historien, on doit constater que l'épiscopat de Paul-Émile Léger fut une catastrophe. Sous sa gouverne, l'Église du Québec s'est effondrée quantitativement et qualitativement. C'est, bien sûr, le concile Vatican II qui en fut la cause principale. Mais le cardinal Léger aura été l'instrument de la révolution conciliaire au Québec. Comment un prélat aussi conservateur a-t-il pu devenir aussi progressiste du jour au lendemain ? Nous sommes en droit de nous poser la question, non pas pour juger la personne, mais pour comprendre le phénomène historique de la rapide déchristianisation du Québec, et en tirer des leçons.

Il faut d'abord tenir compte de la faible santé psychique de Paul-Émile Léger. Il souffrait probablement de troubles bipolaires. Il n'y avait pas à cette époque de médicaments pour traiter cette maladie. Son problème s'est aggravé avec l'âge. Les jésuites ont eu raison de le renvoyer de leur noviciat. Le Grand Séminaire de Montréal aurait peut-être dû en faire autant. Avait-il vraiment la vocation ? La question peut sembler dure. Mais il faut savoir que si le Bon Dieu appelle un jeune homme au sacerdoce, il lui donne les qualités requises pour accomplir sa vocation : une personnalité équilibrée, de bonnes capacités intellectuelles, la santé physique et mentale. Le déséquilibre psychologique est un signe de non-vocation. Or l'hyperémotivité de Paul-Émile Léger, que les jésuites avaient remarquée, suffisait peut-être à l'écarter du sacerdoce.

Paul-Émile Léger était certes brillant, mais était-il vraiment intelligent ? L'intelligence, c'est la capacité de relier les informations entre elles, de comprendre le fond des choses. Léger avait de la mémoire et de l'éloquence, mais ses écrits doctrinaux n'ont aucune profondeur. Beaucoup de style, des formules enlevantes, d'habiles jeux de mots ; mais finalement un discours creux fondé sur des sophismes et des lieux-communs. C'était

<sup>1</sup> — *Dispositions spirituelles et matérielles du testament de Son Éminence Paul-Émile Léger, prêtre de Saint-Sulpice, cardinal de la Sainte Église catholique romaine*. Texte publié dans *La Presse*, 19 novembre 1991.

un homme de théâtre plutôt qu'un homme de pensée, un communicateur plutôt qu'un intellectuel. L'Église a sûrement besoin de bons communicateurs, mais ce n'est pas à eux qu'il faut confier la garde de l'orthodoxie doctrinale, ce qui est le premier devoir d'un évêque.

Paul-Émile Léger trouvait l'étude du droit canon un peu trop austère. Il préférait la littérature. Or saint Pie X soulignait dans l'encyclique *Pascendi* que les modernistes avaient tendance à mépriser les sciences sévères et sacrées, et à leur préférer les sciences naturelles et profanes. Un passage de cette célèbre encyclique antimoderniste s'applique parfaitement au cardinal Léger. Les exemples entre crochets sont de nous.

Si l'on recherche avec soin la cause de ces erreurs [modernistes], on la trouvera surtout en ceci : que plus s'est accrue l'ardeur pour les sciences naturelles [littérature, sociologie, psychologie], plus les hautes sciences, les sciences sévères [philosophie thomiste ou droit canon] sont allées déclinant [...] Qui, d'une manière ou d'une autre, se montre imbu de modernisme sera exclu, sans merci, de la charge de directeur ou de professeur ; l'occupant déjà, il en sera retiré ; de même, qui favorise le modernisme [soutien à *Cité Libre*], soit en vantant les modernistes [éloge de Teilhard] ou en excusant leur conduite coupable [Frère Untel, abbé Martucci], soit en critiquant la scolastique [*L'Église d'un seul docteur*], les saints Pères [*non-transcendance de la tradition patristique*], le magistère de l'Église [*les anciennes condamnations doctrinales*], soit en refusant obéissance à l'autorité ecclésiastique, quel qu'en soit le dépositaire [l'évêque de Chicoutimi] ; de même qui, en histoire, en archéologie, en exégèse biblique, trahit l'amour de la nouveauté [théorie darwiniste] ; de même enfin, qui néglige les sciences sacrées ou paraît leur préférer les profanes <sup>1</sup>.

Il faudrait étudier plus attentivement la doctrine du cardinal Léger des années 1950. Elle était probablement marquée par un certain catholicisme libéral, qui préparait, plus ou moins consciemment, le terrain pour la révolution moderniste des années 1960. C'est en fait toute l'Église « décadente » des années 1950 qu'il faudrait mieux connaître pour comprendre la révolution conciliaire. L'historiographie québécoise ne saisit généralement pas ce qu'est le catholicisme libéral <sup>2</sup>. Elle oppose l'Église *ultramontaine* d'avant le Concile à l'Église *démocratique* d'après le Concile, dans une vision manichéenne qui ne correspond pas à la réalité. Le discours conservateur du cardinal n'était traditionaliste qu'en apparence. Le prélat avait déjà rejeté la doctrine du Christ-Roi, le principe de l'union du trône et de l'autel, et de la primauté de l'Église sur l'État. Il prônait plutôt la thèse catholique libérale

<sup>1</sup> — Saint PIE X, *Pascendi* (1907), n<sup>os</sup> 65 et 66.

<sup>2</sup> — Voir l'ouvrage numérique tiré de notre thèse de doctorat : *Le Cardinal Taschereau et le catholicisme libéral (1820-1898)*, Lévis (Québec), Fondation littéraire Fleur de Lys, 2014, 316 p. — Téléchargement gratuit : <http://www.manuscritdepot.com/a.jean-claude-dupuis.2.htm>

de l'autonomie et de la collaboration des deux puissances. Il finira par se rallier à la thèse purement libérale de la séparation de l'Église et de l'État, et à sa conséquence logique : l'égalité de toutes les religions. Mais le cardinal Léger était au diapason du catholicisme préconciliaire. Au temps de Pie XII, l'Église catholique n'était plus qu'un géant aux pieds d'argile.

Le cardinal Léger aurait-il été franc-maçon ? Aurait-il été un « infiltré » chargé de démolir l'Église par le sommet ? L'ouvrage *Le Vatican mis à nu*, décrit le type d'homme d'Église que la franc-maçonnerie cherche à recruter dès le début de sa carrière <sup>1</sup>. Il s'agit d'un jeune clerc brillant et ambitieux, dont on peut facilement chatouiller l'amour-propre. On établit le premier contact en l'invitant dans une soirée mondaine, une réception d'ambassade par exemple. On lui dit qu'il n'a pas un poste à la hauteur de son potentiel. On lui présente un prélat influent qui lui demande un menu service en échange d'une recommandation en haut lieu. Le jeune clerc gravit rapidement les échelons, sans raisons valables, et sans qu'il ne comprenne vraiment pourquoi. Les portes s'ouvrent devant lui comme par enchantement. Il commence à être saisi par la fièvre de l'ambition et de la vanité. [Il semble que Léger ait même cru un moment qu'il serait élu pape !] C'est seulement alors qu'on lui révèle qu'il doit ses promotions au réseau d'influence de la franc-maçonnerie, mais que la société secrète pourrait le faire déchoir aussi rapidement. Par faiblesse, le prélat finit par suivre le chemin qu'on lui avait tracé à son insu <sup>2</sup>. Nous ne pourrions jamais savoir si le cardinal Léger est tombé dans le filet de la franc-maçonnerie, mais il est certain que le profil décrit ci-dessus correspond bien à sa personnalité.

Un aspect central de la psychologie de Paul-Émile Léger, c'est son admiration inconditionnelle du pape, de n'importe quel pape. Comment a-t-il pu avoir la même admiration pour l'aristocratique Pie XII et le populiste Jean XXIII ? Probablement parce qu'il était fasciné, voire subjugué, par leur fonction d'autorité bien plus que par leur personnalité propre. Il semble avoir eu avec ces deux papes une relation d'amour infantile fondée sur la crainte de la « figure du père ». Il aurait sans doute aimé jouer le même rôle avec Paul VI, mais ce dernier semblait le trouver plutôt encombrant. C'est peut-être ce qui a déboussolé le pauvre cardinal.

Si l'on quitte le terrain psychologique pour revenir au terrain doctrinal, il faut noter que l'ultra-papisme de l'Église préconciliaire a préparé le terrain de la Révolution conciliaire. C'est un peu le « cadeau de Grec » de l'ultramontanisme du 19<sup>e</sup> siècle. C'est du moins le génie de Satan, qui sait détourner un bon principe au profit du Mal. Pour renforcer l'autorité du

1 — LES MILLÉNAIRES, *Le Vatican mis à nu*, Paris, Robert Laffont, 2000, p. 267-270.

2 — Arnaud DE LASSUS, « Des francs-maçons au Vatican ? », *Fideliter*, n° 199, janvier-février 2011. <http://laportelatine.org/publications/presse/2011/fideliter199/francsmacons.php1>.

pape face aux princes anticléricaux, les catholiques zélés ont exagéré le charisme de l'infaillibilité en l'étendant à tous les domaines, religieux et politiques. Dans les années 1950, le dominicain Roger-Thomas Calmel mettait les catholiques conservateurs en garde contre le recours systématique à l'argument de l'autorité du pape. *Avec un pape comme Pie XII*, disait-il, *ça va. Mais que ferez-vous le jour où vous aurez un pape libéral ?* L'hypothèse d'un pape libéral paraissait à l'époque saugrenue. Mais le père Calmel, qui comprenait les limites du dogme de l'infaillibilité pontificale, voyait venir la crise. L'histoire lui a donné raison puisque nous avons eu, depuis 1958, une succession de six papes libéraux et modernistes. Le cardinal Léger s'était toujours vanté d'obéir aveuglément au pape. Il les a donc suivis aveuglément dans leurs erreurs.

Notons que le cardinal Léger n'était obéissant qu'en paroles. En réalité, il n'en faisait toujours qu'à sa tête. Il ne suivait jamais les conseils, même les plus raisonnables, de son entourage, que ce soit ceux de ses médecins qui lui suggéraient de se reposer, de ses comptables qui lui disaient de moins dépenser, des prêtres qui lui demandaient d'abrégier ses sermons, et même de son chauffeur qui n'aimait pas excéder les limites de vitesse à la demande du « patron ». Au fond, il n'obéissait même pas au pape. Paul VI ne voulait pas qu'il quitte son poste d'archevêque de Montréal, mais le cardinal l'a tellement harcelé avec son ridicule projet de mission africaine que le Saint-Père a fini par céder. Le cardinal-archevêque de Boston, Richard James Cushing, avait également demandé au Saint-Père la permission de quitter son poste pour devenir missionnaire en Amérique latine. Mais cette permission lui avait été refusée, et il n'est jamais revenu sur la question. Cushing n'a pas eu la même attitude que Léger, même s'il était un peu « jaloux » de son collègue de Montréal. C'est ça la véritable obéissance. Au début des années 1970, Paul VI a suggéré au cardinal Léger de ne plus s'occuper des léproseries, qui étaient déjà bien tenues par les États africains ou les communautés religieuses, contrairement ce que l'on pouvait penser en Occident, et de se consacrer plutôt à former spirituellement des religieuses africaines. Aux yeux du Saint-Père, c'était la vraie priorité. Mais le cardinal Léger n'en fit rien. Les médias n'auraient porté aucune attention à un obscur directeur spirituel de couvent. Le cardinal Léger avait donc une conception bien à lui de « l'humble obéissance » à la sainte Église catholique.

Les historiens ne pourront éclaircir le *mystère* du cardinal Léger qu'après l'ouverture de toutes les archives, notamment de sa correspondance et de son journal personnel. D'ici là, nous ne pouvons que poser des questions et émettre des hypothèses. Le père Benoît Lacroix a dit qu'il avait été *un prince parmi les pauvres*. Pour ma part, j'ai plutôt l'impression que le célèbre archevêque de Montréal a été *un pauvre parmi les princes*, c'est-à-dire un pauvre pantin habilement manipulé par les princes occultes de ce monde.